

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 1 mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 1er mai 2023 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-280

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1 mai 2023.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 mai 2023 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2023
 - 3.3 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil
 - 3.4 Accusé-réception des extraits de résolution - Demandes des municipalité d'une intervention du gouvernement pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Fin d'emploi - Journalier saisonnier à temps partiel
 - 4.2 Embauche - Préposés à la guérite - Descente de bateau
 - 4.3 Embauche - Journalier à temps plein
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - avril 2023
 - 5.2 Bail - Parc du canal de Soulanges
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**

7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Lagacé Électrique inc. - Achat d'une génératrice pour la station de pompage Chamberry

7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Oxygène industriel Girardin inc. - achat d'une génératrice dédiée à Place Clément

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Interdiction du stationnement - Chemin du canal

8.2 Avis de motion - Révision du Plan d'urbanisme et des règlements afférents

8.3 Demande de PIIA - 53 et 55 chemin du Canal

8.4 Demande de PIIA - 161 chemin du Fleuve

8.5 Demande de PIIA - 227 chemin du Fleuve

8.6 Demande de PIIA - 21 et 23 chemin du Fleuve

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Reconnaissance et remerciements aux bénévoles

9.2 Demande d'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec

9.3 Investissement pour le plan triennal de développement culturel

9.4 Bourse - Cérémonie Méritas 2023 - École secondaire de la Cité-des-Jeunes

9.5 Demande de subvention au CACVS

9.6 Appui au comité ZIP du Haut St-Laurent pour sa demande de subvention au Programme d'interactions communautaires

9.7 Nomination au Comité ZIP du Haut-St-Laurent;

9.8 Assermentation des patrouilleurs

10. RÈGLEMENTS

10.1 Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 123

10.2 Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 124

10.3 Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement modifiant le règlement numéro 125 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale et son annexe intitulée « La charte du paysage québécois » qui fait partie intégrante du présent règlement

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Résolution pour appuyer les demandes au Ministère des transports et de la mobilité durable aux fins d'une gestion plus efficiente de la circulation via le Pont de L'Île-aux-Tourtes

11.2 Invitation aux maires de Soulanges - Assemblée nationale du Québec

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

2023-05-281

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2023

2023-05-282

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

2023-05-283

CONSIDÉRANT le jour férié du 1er juillet 2023 a lieu un samedi et qu'il sera reporté au jour ouvrable suivant;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la modification du calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil en reportant la tenue de la séance ordinaire du conseil au mardi 11 juillet 2023 et annuler la séance du 7 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 ACCUSÉ-RÉCEPTION DES EXTRAITS DE RÉOLUTION - DEMANDES DES MUNICIPALITÉ D'UNE INTERVENTION DU GOUVERNEMENT POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

La Municipalité de Pointe-des-Cascades confirme la réception des extraits de résolution de 28 municipalités demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux:

- Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
- Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
- Municipalité de Saint-Basile
- Ville de Sainte-Catherine
- Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
- Municipalité de Potton
- Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
- Ville de Portneuf
- Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
- Municipalité de Saint-David
- Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon
- Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
- Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
- Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover
- Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
- Municipalité de Saint-Hedwidge
- Municipalité de Sainte-Louise
- Municipalité de Rivière-Éternité
- Municipalité de Saint-André-de-Restingouche
- Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
- Municipalité de Sainte-Famille, Ile d'Orléans
- Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
- Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
- Municipalité de Sainte-Ambroise
- Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults
- Municipalité de Sainte-Julienne
- Député de Saint-Hyacinthe-Bagot

Le conseil municipal a adopté cette même résolution à la séance ordinaire du 3 avril 2023.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 FIN D'EMPLOI - JOURNALIER SAISONNIER À TEMPS PARTIEL

2023-05-284

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de démission de l'employé 32-0012 datée du 11 avril 2023;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin d'emploi de l'employé 32-0012 à compter du 11 avril 2023.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à verser les sommes dues telles que prévues à la Politique de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 **EMBAUCHE - PRÉPOSÉS À LA GUÉRITE - DESCENTE DE BATEAU**

2023-05-285

CONSIDÉRANT QU'IL y a des postes à combler à titre de préposés à la guérite pour la descente de bateau à la Municipalité de Pointe-des-Cascades pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Alexis Bossé, Tristan La Traverse et Luca Fusinato possèdent chacun trois années d'expérience à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Alexis Bossé, Tristan La Traverse et Luca Fusinato ont manifesté leur désir de reprendre leurs postes pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QU'IL est plus économique d'engager un quatrième employé que de confier les heures que ne peuvent couvrir Alexis, Tristan et Luca à la firme Sécuritéq comme en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Matteo Fusinato a démontré son intérêt à devenir le quatrième employé à une journée semaine en plus de palier aux remplacements éventuels le cas échéant;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de Préposés à la guérite de la descente de bateau à messieurs Alexis Bossé, Tristan La Traverse, Luca Fusinato et Matteo Fusinato pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades, à compter du 6 mai 2023;

Le salaire de Alexis Bossé, Tristan La Traverse et Luca Fusinato, qui en sont tous à leur quatrième année de service, est au taux horaire de 16,90\$, conformément à la grille salariale des étudiants, telle que mentionnée à la résolution 2022-03-41.

Le salaire de Matteo Fusinato, qui en sera à sa première année, est au taux horaire de 16,00\$, conformément à la grille salariale des étudiants, telle que mentionnée à la résolution 2022-03-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 **EMBAUCHE - JOURNALIER À TEMPS PLEIN**

2023-05-286

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de journalier à temps plein;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste durant la période du 17 au 28 avril 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher Monsieur Jimmy Marchand;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Monsieur Jimmy Marchand au poste de journalier pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades, et ce, à compter du 1er mai 2023;

DE FIXER le salaire de cet employé à l'échelon 90 % conformément à la Politique des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - AVRIL 2023

2023-05-287

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois d'Avril 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois d'Avril 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 134 831,64 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	65 648,80 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	10 964,98 \$
Salaires nets	58 217,86 \$
TOTAL	134 831,64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 BAIL - PARC DU CANAL DE SOULANGES

2023-05-288

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite la présence du Parc du canal de Soulanges sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment d'Accueil au 2 chemin du Canal est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la localisation est idéale pour loger l'administration de l'organisme du Parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rédiger un bail entre la municipalité de Pointe-des-Cascades et le Parc du canal de Soulanges;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond, à signer le bail pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 au loyer mensuel de 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LAGACÉ ÉLECTRIQUE INC. - ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA STATION DE POMPAGE CHAMBERRY

2023-05-289

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place des mesures préventives pour éviter tout refoulement d'égouts;

CONSIDÉRANT les situations d'urgence de plus en plus fréquentes liées aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Lagacé Électrique inc. pour une génératrice portable de 10kW Echo à essence incluant les chargeurs de maintien et câbles de branchement requis;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Lagacé Électrique inc. pour l'achat d'une génératrice pour la station de pompage Chamberry;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Lagacé Électrique inc. un montant maximal de 2 060 \$ excluant les taxes applicables, à même le surplus non-affecté et imputer cette dépense au poste budgétaire numéro 23.050.02.300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - OXYGÈNE INDUSTRIEL GIRARDIN INC. - ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE DÉDIÉE À PLACE CLÉMENT

2023-05-290

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Oxygène industriel Girardin inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat d'une génératrice soudeuse diesel de marque Kubota modèle D902 incluant l'équipement nécessaire pour la soudure;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera valide pour au moins 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le vote a été demandé et que seule la conseillère Anick Rodrigue a voté contre la proposition.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Oxygène industriel Girardin inc. pour achat d'une génératrice dédiée à Place Clément dans les cas d'urgence.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Oxygène industriel Girardin inc. un montant maximal de 15 400\$ excluant les taxes applicables, à même le surplus non-affecté et imputer cette dépense au poste budgétaire numéro 23.050.02.300.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT
8.1 INTERDICTION DU STATIONNEMENT - CHEMIN DU CANAL

2023-05-291

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal, le Code de la Route, le Code de la Sécurité routière et la loi sur les véhicules hors route, la municipalité de Pointe-des-Cascades a le pouvoir de régler le stationnement et la circulation des véhicules routiers et hors route sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. 2005, chapitre 6) autorise la municipalité à régir le remorquage et le remisage des véhicules stationnés en contravention d'une disposition réglementaire de ladite Loi ou du Code de la Sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la coexistence entre les visiteurs et les résidents peut être difficile dans le centre-ville de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT l'achalandage occasionné par les activités au Village des Écluses;

CONSIDÉRANT que le chemin du Canal est étroit, de même que les rues avoisinantes;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'INTERDIRE le stationnement sur le chemin du Canal jusqu'au stationnement du Village des Écluses et des rues avoisinantes;

D'INSTALLER des affiches interdisant le stationnement sur toute la longueur du chemin du Canal et des rues avoisinantes;

D'ÉMETTRE des constats d'infractions aux contrevenants des interdictions de se stationner.

DE REMORQUER tous les contrevenants à l'interdiction de se stationner sur le chemin du Canal et des rues avoisinantes.

DE DISTRIBUER des vignettes pour les citoyens des secteurs concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 AVIS DE MOTION - RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent doivent être révisés tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent sont en vigueur depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Vaudreuil-Soulanges a récemment été révisé;

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Poirier pour annoncer la révision du plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent.

Une première consultation publique aura lieu le 6 et le 7 juillet 2023 où les citoyens sont invités à venir donner leur commentaire et partager leur vision pour le futur de Pointe-des-Cascades.

Un échéancier sera établi pour respecter les délais de deux ans pour la concordance au nouveau Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

8.3 DEMANDE DE PIIA - 53 ET 55 CHEMIN DU CANAL

2023-05-292

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser en bloc toute modification jusqu'à ce que les travaux effectués sans permis et en contravention aux règlements d'urbanisme soient régularisés.

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de PIIA déposée pour le 53 et 55 chemin du Canal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 DEMANDE DE PIIA - 161 CHEMIN DU FLEUVE

2023-05-293

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter le projet à condition que le revêtement extérieur soit dans un matériau autorisé pour cette zone.

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA du 161 chemin du Fleuve à condition que le revêtement extérieur soit dans un matériau autorisé pour cette zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 DEMANDE DE PIIA - 227 CHEMIN DU FLEUVE

2023-05-294

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter le projet à condition de respecter la hauteur maximale en cour avant.

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA du 227 chemin du Fleuve pour l'installation d'une clôture à condition qu'elle respecte les normes de zonage dont la hauteur maximale en cour avant est de 3 pieds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 DEMANDE DE PIAA - 21 ET 23 CHEMIN DU FLEUVE

2023-05-295

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'amender le règlement du plan d'implantation et d'intégration architecturale de manière à permettre les clôtures en mailles de chaînes.

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une tolérance sur la situation de dérogation sur la question de la clôture en mailles de chaînes jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur les modifications proposées au Règlement du Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 RECONNAISSANCE ET REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

2023-05-296

CONSIDÉRANT la mobilisation des participants du café-rencontre lors de l'épisode de verglas qui a occasionné des pannes d'électricité sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE grâce à leur implication le centre communautaire a été ouvert, a accueilli et servi des repas à notre population durant 4 jours;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

DE RECONNAÎTRE l'apport exceptionnel de madame Yvonne Desjardins et de messieurs Denis Desjardins et Jean-Denis Filiatrault dans le fonctionnement du centre d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

2023-05-297

CONSIDÉRANT l'appel de projet du Conseil du patrimoine religieux du Québec visant la requalification de lieux cultes excédentaires patrimoniaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'aménager la bibliothèque municipale dans l'ancienne église du village dont elle est propriétaire depuis 2016.

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre de l'aide financière à 75% pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires, et d'autres outils nécessaires à la planification des projets ainsi que l'expertise et un accompagnement personnalisé et favorise la préservation des caractéristiques patrimoniales de l'immeuble concerné;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au volet 1 - Incubateur à projets de requalification dans cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

DE MANDATER monsieur Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 INVESTISSEMENT POUR LE PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2023-05-298

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une Politique culturelle depuis avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'UNE Politique culturelle se doit d'être accompagnée d'un plan triennal de développement culturel;

CONSIDÉRANT QU'EN signant une entente de développement culturel sur trois ans avec le ministère de la Culture et des Communications la moitié des sommes investies seront récupérées;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à investir 75 000\$ sur un plan triennal de développement culturel qui sera soumis au ministère de la Culture et des Communications, afin de signer une entente pour les années 2024-2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 BOURSE - CÉRÉMONIE MÉRITAS 2023 - ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES

2023-05-299

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades désire souligner l'excellence d'un élève de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire la Cité-des-Jeunes est l'institution qui dessert officiellement et majoritairement les élèves de notre municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de la direction de cette école d'être partenaire en offrant une bourse à la cérémonie Méritas 2023;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à émettre un chèque au montant de 250 \$ libellé à l'ordre de l'École secondaire de la Cité-des-jeunes à même le poste budgétaire 02.702.20.447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 DEMANDE DE SUBVENTION AU CACVS

2023-05-300

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle signalisation sera implantée dans le parc de la pointe et dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les usagers du parc nature utilise les stationnements incitatifs du noyau villageois lors de leur visite du parc plutôt que le stationnement de la descente de bateau;

CONSIDÉRANT QUE grâce au partenariat du Parc du canal Soulanges ainsi que de la subvention possible du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges il en coûterait seulement 2500\$ pour obtenir une oeuvre structurale d'une valeur de 15 000\$;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le dépôt d'une demande de subvention, conjointement avec le Parc du canal de Soulanges, auprès du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de son Programme d'innovation culturelle et numérique.

DE RÉSERVER un montant de 2 500 \$ à même le poste 02.701.40.522 pour la contribution financière de la municipalité advenant que le projet soit retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 APPUI AU COMITÉ ZIP DU HAUT ST-LAURENT POUR SA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INTERACTIONS COMMUNAUTAIRES

2023-05-301

CONSIDÉRANT QUE le Zip du Haut St-Laurent démontre un intérêt manifeste pour la conservation et la caractérisation du parc nature;

CONSIDÉRANT QUE le ZIP du Haut St-Laurent propose d'implanter dans le parc nature 7 panneaux d'interprétation faunique et historique, 2 hibernacles à couleuvres, 3 nichoirs à canards ainsi que 2 plateformes pour les tortues;

CONSIDÉRANT QUE le ZIP du Haut St-Laurent propose de mettre sur pieds un guide du parfait randonneur ainsi que de proposer des activités guidées sur la sensibilisation à la faune ainsi qu'à la protection des milieux naturels dans le parc nature;

CONSIDÉRANT QUE la participation monétaire de la municipalité est de 1,000\$ par année pour une période de trois ans, sur un projet totalisant 159 345\$;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le comité ZIP du Haut St-Laurent a déposer une demande de subvention au Programme d'interactions communautaires en mentionnant la participation de la municipalité de Pointe-des-Cascades au projet.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer une somme de 1 000\$ par année pour les années 2023, 2024 et 2025 et d'imputer cette dépense au poste 02.702.20.447, conditionnel à l'approbation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.7 **NOMINATION AU COMITÉ ZIP DU HAUT-ST-LAURENT;**

2023-05-302

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déléguer un membre du conseil municipal pour siéger à titre de représentant au Comité ZIP du Haut-St-Laurent;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Martin Juneau à titre de représentant de la municipalité de Pointe-des-Cascades au Comité ZIP du Haut-St-Laurent jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.8 **ASSERMENTATION DES PATROUILLEURS**

2023-05-303

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades a octroyé un contrat à la compagnie Sécuritéq afin de patrouiller son territoire de mai à septembre 2023 par la résolution 2023-03-252;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades désire renforcer l'application de ses règlements municipaux, notamment en ce qui concerne l'arrosage et le stationnement illicite dans ses rues;

CONSIDÉRANT QUE les employés de Sécuritéq Jad Mohamad, Hossam Mohamed, Alexandre Binette et Adam Akka doivent être dûment assermentés pour émettre des constats d'infraction;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'assermentation de Jad Mohamad, Hossam Mohamed, Alexandre Binette et Adam Akka, afin qu'ils puissent émettre des contraventions au nom de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 123

2023-05-304

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier certaines modalités du règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 123 peuvent être modifiés conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné par la conseillère Anick Rodrigue.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique sur ledit projet sera tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

QUE l'amendement 123-2 soit abrogé;

QUE l'article 304 soit modifié pour ce qui suit :

304 Revêtements extérieurs des murs
Les matériaux suivants sont seuls permis pour le revêtement extérieur
des murs:

Tous les bâtiments principaux : Maçonnerie, verre, acier, aluminium, vinyle,
agréats, béton et bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 124**

2023-05-305

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier certaines modalités du règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 124 peuvent être modifiés conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Mario Vallée.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique sur ledit projet sera tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE l'article soit modifié pour ce qui suit :

427 Tarification pour une demande d'approbation d'une demande de dérogation mineure

Le requérant d'une demande de dérogation mineure doit produire et déposer avec sa demande une somme de 500,00 \$, cette somme étant non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 125 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET SON ANNEXE INTITULÉE « LA CHARTE DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS » QUI FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

2023-05-306

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier certaines modalités du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 125 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné par la conseillère Natacha Ménard.

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique sur ledit projet sera tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

QUE les clôtures en mailles sont acceptées dans le PIIA;

QUE le fibrociment et les autres agrégats soient autorisés comme matériaux de revêtement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. AFFAIRES DIVERSES
11.1 RÉSOLUTION POUR APPUYER LES DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AUX FINS D'UNE GESTION PLUS EFFICIENTE DE LA CIRCULATION VIA LE PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES

2023-05-307

CONSIDÉRANT QUE selon le ministère des Affaires municipales, la population de Vaudreuil-Soulanges est de 166 076 personnes, dont environ 90,6 % utilisent l'automobile comme principal mode de transport;

CONSIDÉRANT QUE même si EXO est présent dans certains secteurs du territoire, en raison des ressources limitées et de la vaste étendue du territoire, les services de transport collectif sont très limités. En fait, actuellement les usagers du réseau ne profitent d'aucun transport collectif fiable et efficace dans la région de Vaudreuil-Soulanges permettant de transiter vers l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de 2019, 87 000 véhicules empruntent quotidiennement le pont de l'Île-aux-Tourtes. Ainsi, ce pont est une voie d'entrée sur l'Île de Montréal très importante pour les usagers. De plus, il joue un rôle névralgique dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de deux voies sur le pont de l'Île-aux-Tourtes en décembre 2022 a provoqué un véritable cauchemar chez les navetteurs de la région. Or, sauf si des interventions sont mises en place, la situation ne devrait pas s'améliorer avant la reconstruction du nouveau pont aux alentours de 2029;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit agir de manière urgente et assurer, dans la région de Vaudreuil-Soulanges, un meilleur transit entre Vaudreuil-Soulanges et l'île de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par Mario Vallée
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades appuie la résolution de la ville de St-Lazare, laquelle se lit comme suit :

« Le Conseil de la ville de St-Lazare demande à la ministre des Transports et de la mobilité durable, à son équipe et à tous les autres intervenants sur le sujet :

- 1) une meilleure communication générale et une consultation des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en amont des travaux de maintien et pour le projet de construction du nouveau pont;
- 2) les étapes détaillées, incluant l'échéancier, pour la construction du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- 3) la mise en place de mesures de mitigation pendant les travaux de maintien et de construction afin d'atténuer la congestion, particulièrement aux heures de pointes. À cet égard, les pistes suivantes doivent être analysées :
 - a) aménager un minimum de cinq voies de circulation disponibles lors des heures de pointe, dont trois dans le sens où la densité de circulation est la plus forte. Cela implique donc une gestion dynamique du trafic en alternance aux heures de pointe;
 - b) offrir du transport collectif sans frais ou à tarif réduit;
 - c) bonifier la fréquence des trains ou des navettes d'autobus à partir de différentes municipalités sans transiter par Vaudreuil-Dorion ;
 - d) rediriger les véhicules lourds pendant les heures de pointe vers l'autoroute 30 et offrir une gratuité au poste de péage;
 - e) implanter toutes autres mesures pertinentes;
- 4) la remise en cause des voies réservées pour les autobus, particulièrement le tronçon à partir de la jonction des autoroutes 30 et 40 en direction est, car elles se terminent au pont de l'Île-aux-Tourtes et ne sont donc pas utilisées par les autobus d'Exo;

- 5) la tenue de rencontres avec les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de faire le suivi du dossier du pont de l'Île-aux-Tourtes et de confirmer les mesures d'atténuation et les démarches qui seront entreprises;
- 6) la tenue de rencontres avec les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de discuter du dossier du parachèvement de l'autoroute 20, qui a un impact considérable sur la fluidité de la circulation dans la région, considérant que les deux axes des autoroutes 20 et 40 en provenance et à destination de l'Île de Montréal sont des artères majeures pour la mobilité des personnes et des marchandises;
- 7) dans la mesure où le pont aura une durée de vie de plusieurs décennies et où aucun autre mode de transport efficace n'est planifié pour la région, comme un système de train léger sur rail, l'aménagement d'une voie réservée aux autobus sur le nouveau pont de l'Île-aux-tourtes doit être envisagée, notamment afin d'assurer l'efficacité des transports collectifs et de réduire les GES;
- 8) l'élaboration d'un plan d'urgence complètes du pont de l'Île-aux-Tourtes;
- 9) la construction du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes doit devenir une priorité auprès du gouvernement du Québec, ainsi que l'accélération du processus afin d'assurer la fluidité et la sécurité des usagers;

De transmettre cette résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la députée de Vaudreuil, à la députée de Soulanges, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités composant celle-ci.

De demander l'appui de la députée de Vaudreuil, de la députée de Soulanges, de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de chacune des municipalités composant celle-ci.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2 INVITATION AUX MAIRES DE SOULANGES - ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

2023-05-308

CONSIDÉRANT l'invitation adressée aux maires de Soulanges par la députée de Soulanges, madame Marilyn Picard, à passer la journée du 23 mai 2023 à l'Assemblée nationale du Québec;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu que Monsieur Peter Zytynsky, maire assiste et représente la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond, à rembourser au maire, Peter Zytynsky, les frais de déplacement et de représentation liés à sa présence à l'Assemblée nationale Québec, le 23 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Poirier souligne que plusieurs points ont été réalisés en peu de temps. Il est fier de l'équipe du conseil et des employés.

Monsieur Juneau a participé à l'assemblée générale du Comité de la piste cyclable de Soulanges qui était la dernière avant le démantèlement de l'organisme. Il a également participé à l'activité de la Journée de la terre à laquelle 18 personnes ont participé. Il fait part aux citoyens que le conseil les a entendus concernant la demande de génératrice pour la Place Clément. Il remercie madame Desjardins pour son implication bénévole.

Monsieur Durand mentionne sa participation à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme et souligne la municipalité corrige des lacunes de certains règlements en collaboration avec Alexandre Primeau, l'urbaniste, dont il apprécie son professionnalisme. Il rappelle l'activité participative de badminton tous les mercredis soir.

Madame Rodrigue annonce la formation d'un comité citoyen d'activités et vous invite à participer à la première rencontre le 25 mai prochain 19h au Centre communautaire.

Madame Ménard vous invite à donner du temps en participant au Comité citoyen pour l'organisation d'activités. Elle remercie pour leur participation et leur présence au centre communautaire les personnes suivantes : la directrice générale adjointe, le coordonnateur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le directeur général, le contremaître à la voirie et madame Yvonne Desjardins. Elle a trouvé que tout a bien fonctionné.

Monsieur Vallée affirme que tout a été dit.

13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky trouve que c'est une bonne chose que le Parc du canal de Soulanges s'installe dans l'accueil. Il rappelle que notre demande de diminution de vitesse pour la route 338 est toujours en attente. À l'activité de la Journée de la Terre, il y avait moins de déchets et plus de participants. Il remercie madame Desjardins pour son implication. Il sympathise avec les utilisateurs du Pont de l'île aux tourtes. Il est satisfait de la solution de la génératrice pour la Place Clément.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Génératrice – Place Clément
Vignettes de stationnement
Puits
Eau potable
Plan d'infrastructures
Ramassage des branches
HLM – Mesures d'urgence
Garage municipal
Coupe d'arbres
Plantation d'arbres
Transport en commun

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2023-05-309

À 20h49 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*